



# Orientation professionnelle et collaboration avec les parents en Valais

## Loi et directives sur le cycle d'orientation

- ▲ Un portfolio d'orientation suit l'élève durant tout son parcours
- ▲ L'orientation est de la responsabilité première des parents
- ▲ Une collaboration étroite entre les parents, les enseignants et les conseillers en orientation doit être établie
  - en 9H réunion d'information avec les parents pour poser les bases de la collaboration
  - en 10H bilan individuel d'orientation en présence de l'élève et des parents
  - en 11H contacts individuels avec les parents en fonction de la situation de l'élève.

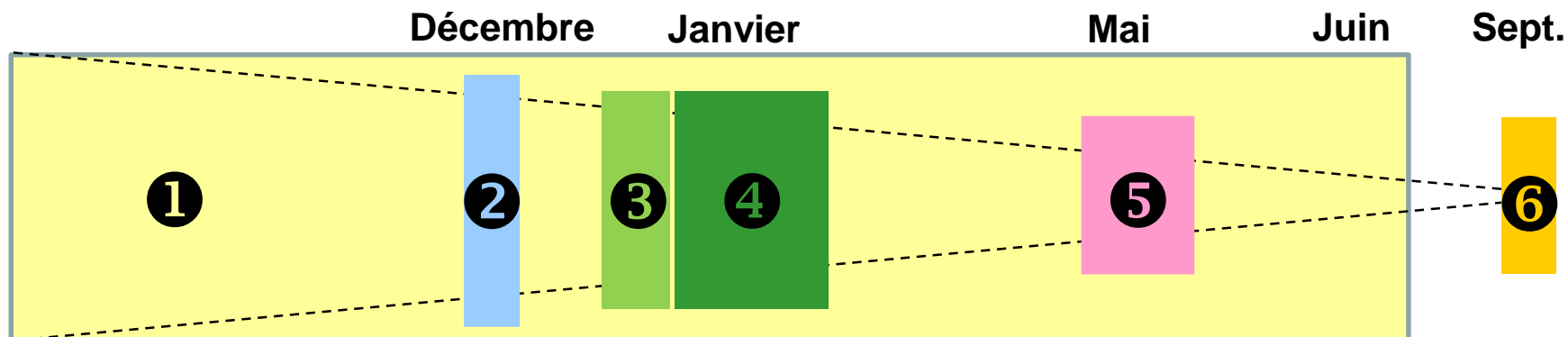
# Orientation professionnelle et collaboration avec les parents en Valais

## Matériel pédagogique du cours «projet personnel»



# Orientation professionnelle et collaboration avec les parents en Valais

## Processus d'aide à la transition 1



**1** Cours «Projet personnel» (9H, 10H,11H)

**2** Questionnaire du choix professionnel et bilan (10H)

**3** Fiche de suivi de projet (11H)

**4** Mesure «Orientation+» (11H)

**5** Enquête auprès des élèves libérables de la scolarité

**6** Plate-Forme T1